



Procès verbal du conseil d'établissement de l'ERM du 20 juin 2018

Présents :

Administration : M. Jean-Jacques MOIROUD, Mme Joëlle FERAL, Mme Sophie LE MOUROUX, M. Alain CHASSARD, Mme Sonia EL GHALLALI, M. Patrice COLLONGEON, M. Philippe LARDENOIS, M. Jean DESHAYES, M. Cyril TOURNIER, Mme Nora BEN MILOUD,
Représentants des parents d'élèves et des élèves : Mme Anne Céline LEGRAND, Mme Stéphanie VILLARS, M. Habib GAMHA, Mle Cyrine AYADI, Mle Yasmine ZENAIDI, M. Hedi ACHOUR
Représentants des personnels : Mme Elizabeth SIMON, Mme Nadia GHERSI, Mme Fatma SKOURI, M. Pierre Emmanuel GILLET, M. Arnaud CHMIELARSKI, Mme Alexa MERIGNAC, M. Ridha RAJHI, M. Mourad KAROUI.

Membres siégeant à titre consultatif : M. Francis GAETTI, M. Laurent CAIZERGUES M. Thierry VIAL, M. Jean-Yves DEPARIS

Absents excusés : Mme Sophie RENAUD M. Christian REIGNEAUD, Mme Martine VAUTRIN JEDIDI, M. Michel ZUCCHERO, Mme Madeleine BENNACEUR, Mme Manel DRIDI Mme Nadia HASSAIRI, M. Ghazi SMIDA, Mle Nour BOUDEN, Mme Maya BOUREGHDA, Mme Tuline BELKHODJA

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 16h15 par M. MOIROUD, Proviseur du lycée Gustave Flaubert et ordonnateur de l'ERLM.

Désignation d'un secrétaire de séance : Mme Stéphanie VILLARS, représentante des parents d'élèves.

1/ Adoption de l'ordre du jour

Le proviseur propose d'ajouter à l'ordre du jour l'examen d'une modification de la carte des emplois résidents au point 3.

Adoption à l'unanimité par 24 votes pour.

M. CHMIELARSKI demande la parole pour lire la déclaration liminaire SE INSA TUNISIE notamment sur la suppression des postes de résidents, le courrier sera indexé au procès-verbal.

La parole est donnée ensuite à M. Pierre Emmanuel GILLET représentant FSU qui met l'accent sur les difficultés financières des deux lycées français, ainsi que sur l'achat de véhicules neufs, déclaration jointe au procès-verbal

2/ Approbation du Procès-verbal du Conseil d'Établissement du 4/04/2018

Mme Alexa MERIGNAC demande que le calendrier scolaire arrêté lors du conseil d'établissement soit indexé au procès-verbal du 4/4/2018.

Approbation du procès-verbal par 25 voix pour (Mme FERAL étant arrivée).

3/ Point sur la rentrée 2018 de l'ERLM

La modification de la carte des emplois résidents est exposée :

Le proviseur propose la fermeture de trois postes :

- 1 poste de lettres classiques au lycée Gustave Flaubert
- 2 postes de professeurs des écoles à l'école Paul Verlaine

Ces fermetures font suite à des départs tardifs et à une demande de réintégration, qui n'avaient pas fait l'objet d'une déclaration de poste vacant dans les délais.

Mme SIMON prend la parole pour mettre en avant 3 points :

- Le non-respect des propositions et du classement de la CCPLC.
- L'AEFE profite du départ tardif d'une collègue professeur des écoles à la Soukra.
- Les difficultés de recruter ici en Tunisie.

Mme Alexa MERIGNAC prend la parole afin de dénoncer ces fermetures.

Les représentants des parents d'élèves s'opposent à ces suppressions.

Vote : 15 voix contre et 10 voix pour

Un avis défavorable est donné par le conseil d'établissement

Point sur les prévisions d'effectifs au 20/06/2018

Cf. le tableau présenté par M. Moiroud

Le proviseur insiste sur une forte demande, notamment d'élèves prioritaires (français et/ou venant d'un établissement français), sur plusieurs niveaux dans les établissements de l'ERLM.

Il est à souligner notamment une augmentation des effectifs au Collège Charles Nicolle à Sousse.

Sur LGF il y a un risque de ne pas pouvoir accepter tous les élèves prioritaires en 4^{ème} et 6^{ème}, ceux-ci sont aiguillés sur les autres établissements homologués (PMF, EIC, Pasteur ou Descartes).

L'ouverture d'une neuvième classe de Seconde est nécessaire compte tenu de la forte demande sur ce niveau. Elle est possible en termes de locaux, depuis la réhabilitation du bâtiment S, et en termes de moyens disponibles. Cette ouverture est acceptée par l'Agence.

Aucune opposition de la part du Conseil d'établissement.

M. Laurent CAIZERGUES prend la parole au sujet du cycle MS/GS/CP et demande pourquoi garder un niveau MS alors que la GS seule compte pour préparer le CP. Il demande qu'une réflexion soit menée par rapport aux inscrits peu nombreux de MS.

Mme MERIGNAC parle du faible niveau de certains élèves de CP.

Le directeur de l'école Paul Verlaine souligne qu'il ne faut pas négliger l'importance de la MS faisant partie intégrante avec la GS de la préparation au CP.

4/ Projets de voyages scolaires 2018-2019

Un tableau synthétisant les projets de voyage scolaire est présenté. Il ne s'agit à ce jour que du volet pédagogique de ces projets. Le volet financier sera précisé lors de la commission des voyages qui se réunira courant octobre.

Il est rappelé que depuis la rentrée 2017, une charte des voyages est en vigueur. Les enseignants concernés par ces projets sont invités à les inscrire dans ce nouveau cadre.

5/ Projet d'établissement 2016-2019-bilan d'étape

Il est rappelé les trois axes du projet d'établissement :

- Axe 1 : La réussite de l'élève : prise en compte de la diversité et valorisation des potentiels.
- Axe 2 : Le climat scolaire : vivre et travailler ensemble
- Axe 3 : Inter culturalité et partenariat - ouverture sur l'environnement et sur le monde.

Chaque directeur d'école s'exprime sur les réalisations concernant leur école :

A l'école Jean Giono de Bizerte par exemple, il s'agit d'un projet de la culture tunisienne avec la poterie et la tapisserie. Des intervenants de la maison de l'artisanat sont venus pour 7 séances. Il y a eu aussi 2 jardins pédagogiques de plantés à l'aide des enfants.

A l'école Paul Verlaine, il y a eu Ambassadeurs en herbe, la semaine de la différence...

Pour le lycée Gustave Flaubert, il est présenté un bilan des nouvelles actions menées cette année pour répondre aux objectifs du projet d'établissement.

Les statistiques de « vie scolaire » sont explicitées. Il apparaît notamment une baisse significative des absences des élèves notamment en 2^{nde}, 1^{ère}, Tle.

A titre d'exemple, le taux d'absentéisme de Terminale au troisième trimestre passe de 17,9% en 2017 à 10,63% en 2018. Ces très bons résultats ont été obtenus grâce à un ensemble de mesures prises sur l'établissement dès le début de l'année (application stricte du RI, utilisation systématique de Pronote pour renforcer la communication avec les parents, sensibilisation des enseignants, etc.).

Les 70 ans du lycée Gustave Flaubert :

Un point est fait sur les nombreux événements réalisés dans le cadre de cette année anniversaire exceptionnelle. Il est cité à titre d'exemple : le cross inter établissements, l'exposition de photos des anciens, la journée des talents, le gala des 70 ans, la pièce de théâtre, la cérémonie de clôture.

6 / Répartition des missions particulières du Lycée Gustave Flaubert

Le tableau précisant les IMP est explicité par M. CHASSARD.

Il est adopté à l'unanimité par 25 pour.

7/ Point sur orientation post-bac

Une nouvelle procédure a fait son apparition : **Parcoursup**

Les chiffres sont donnés et commentés par Mme LE MOUROUX :

- 247 élèves en Terminale cette année ; 242 se sont inscrits sur la plateforme Parcoursup.
- Parmi les inscrits 200 élèves ont formulé au moins un vœux en licence ou de PACES
- 62 élèves n'ont formulé que des vœux de LI ou de PACES.
- 19 élèves n'ont formulé que des vœux pour des formations sélectives
- A ce jour, 80% ont reçu au moins une proposition d'admission sur l'un de leurs vœux
- 2 élèves n'ont pas de proposition d'admission (dossiers insuffisants et vœux sélectifs uniquement)
- Une dizaine d'élèves n'ont pas répondu favorablement aux propositions d'admission qui leur ont été faites. Ils ont fait le choix d'une poursuite d'étude à l'étranger.
- 28 élèves sont sur liste d'attente car ils sont positionnés très bas sur les listes d'attente ; ils doivent participer à la phase complémentaire ouverte du 26 juin au 21 septembre

Monsieur GILLET prend la parole pour parler de l'algorithme et de la possibilité que les élèves des établissements de l'étranger soient défavorisés. Les parents se posent aussi la question et attendent la comparaison des résultats entre les établissements.

8 / Questions diverses

- 1- *Le Snes continue de déplorer la fermeture systématique des postes de résidents laissés vacants par des collègues qui ont des affectations tardives. Dans le second degré, qu'en est-il du poste de français ?*

Le poste est gelé, le recrutement qui sera effectué en ADL n'affectera pas le plafond d'emplois de PDL pour l'année scolaire 2018/2019.

- 2- *SNES : "L'encadrement de l'utilisation" des téléphones portables dans les écoles et collèges a été présenté et adopté en première lecture à l'Assemblée nationale le 7 juin 2018. Il est stipulé dans l'article L. 511-5. – "L'utilisation d'un téléphone mobile ou de tout autre équipement terminal de communications électroniques par un élève est, sauf pour des usages pédagogiques, interdite dans les écoles maternelles, les écoles élémentaires et les collèges et pendant toute activité liée à l'enseignement qui se déroule à l'extérieur de leur enceinte, à l'exception des lieux où, dans les conditions qu'il précise, le règlement intérieur l'autorise expressément. Le présent article n'est pas applicable aux équipements que les élèves présentant un handicap ou un trouble de santé invalidant sont autorisés à utiliser dans les conditions prévues au chapitre Ier du titre V du livre III. » . Comment l'administration compte-t-elle mettre en place cette mesure ?*

La loi d'interdiction des portables devient la loi d'encadrement de l'utilisation du téléphone portable dans les écoles et les collèges en France. En fait, chaque école ou établissement définit les lieux où le portable est autorisé. La loi fixe l'interdiction comme régime général. La confiscation ne peut excéder la durée de la journée de cours et l'appareil doit en principe être remis aux parents. Il faut donc attendre la parution de cette loi et les directives de l'agence concernant son application dans les établissements français à

l'étranger. S'il est nécessaire de modifier le règlement intérieur, nous le ferons en concertation avec les membres de la communauté éducative au sein du CESC.

Le Ministre a par ailleurs annoncé la prochaine publication d'un Vadémécum précisant les "bonnes pratiques".

- 3- *SNES : serait-il possible d'ouvrir la caisse une 1/2 journée de plus pour acheter les tickets de cantine car pour un certain nombre de membres du personnel, l'ouverture de la caisse, les mardis et jeudi matin ne permet pas d'acquiescer les tickets.*

M. LARDENOIS explique que l'ouverture est faite sur deux jours car comptablement, distinct des autres encaissements, ceux-ci nécessitent un suivi sur les compte de classes 8 avec mise à jour hebdomadaire de l'inventaire des valeurs inactives sur un logiciel spécifique. A l'avenir, un système de dématérialisation de l'accès à la restauration sera étudié avec mise en place de cartes à puces rechargeables dont le débit se fera électroniquement à chaque passage. Dans l'attente, il est proposé d'ouvrir la caisse 30 minutes de plus pour acheter les tickets de cantine.

- 4- *SNES : est-il réellement moins onéreux pour l'établissement d'externaliser les services ?*

M. LARDENOIS répond que l'externalisation des services est moins onéreuse notamment pour les emplois qui n'appellent pas une qualification particulière. Le SMIC brut salarial en Tunisie est de 358 dinars pour 48 heures par semaine alors que la rémunération minimale à l'ERLM pour 45 heures à l'échelle 6 échelon 1 est de 726,128 dinars, **soit de + 103,9 %**. Il cite des exemples d'externalisations déjà réalisées (en partie ou entièrement) dans l'établissement : restauration, maintenance informatique, gardiennage, nettoyage des locaux, surveillance de la cantine, ...

Pour le gardiennage, qui concerne 17 emplois sur l'ERLM, un prestataire a été retenu suite à un appel d'offre. De même que pour la restauration dont le prestataire actuel possède la certification ISO 9001.

Il est impératif que les prestataires se conforment au respect des règles fondamentales comme la CNSS, des contrats valides....Dans l'avenir, il sera proposé l'externalisation de la gestion des voyages, qui est devenu trop complexe.

Monsieur MOIROUD, pour clôturer la séance, salue les départs de :

Madame Anne Céline LEGRAND représentante de parents pour un retour en France ;

Madame Nora BEN MILOUD, directrice de l'école de Nabeul, qui réintègre son département ;

Monsieur Arnaud CHMIELARSKI pour un retour dans son académie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h01.

La secrétaire de séance,
Stéphanie VILLARS



Le Proviseur,
Jean-Jacques MOIROUD

